

ACTION URGENTE

IRAN. DES MILITANTS TORTURÉS POUR AVOIR BRÛLÉ UN DRAPEAU

Deux militants en faveur des droits de la minorité turque azérie ont été condamnés à 10 ans de prison pour avoir supposément brûlé un drapeau de l'Iran. Amnesty International craint que cette sentence soit injustifiée, motivée par des raisons politiques et fondée sur des « aveux » obtenus sous la torture.

Le 12 mai 2015, **Hossein Ali Mohammadi** et **Taha Kermani**, âgés respectivement de 31 et 26 ans, ont été sanctionnés de 10 ans d'emprisonnement par la troisième chambre du tribunal révolutionnaire de Tabriz, dans la province de l'Azerbaïdjan oriental (nord-ouest de l'Iran), qui les a déclarés coupables d'« outrage aux valeurs sacrées de l'islam » et d'avoir « vandalisé des biens publics dans le but de s'élever contre l'ordre islamique ». Ces charges reposent sur des informations indiquant que les deux prévenus auraient brûlé un drapeau de l'Iran peint sur le bord d'une autoroute à Tabriz, en octobre 2013. L'accusation d'outrage est due à l'inscription sur le drapeau iranien de l'expression « Dieu est grand » (*Allahu Akbar*), mais on ignore si c'était le cas sur la peinture. L'autre chef d'inculpation a été retenu par le tribunal, car selon lui : « Le drapeau constitue un symbole important et sacré pour chaque pays, et le respecter équivaut à respecter le pays lui-même. » Les deux hommes nient les faits qui leur sont reprochés.

Hossein Ali Mohammadi et Taha Kermani ont été arrêtés le 4 novembre 2013 par des agents des services de renseignement et conduits dans un centre de détention dépendant du ministère du Renseignement à Tabriz, où ils ont été maintenus en détention au secret et interrogés pendant 42 jours, sans pouvoir consulter un avocat. Taha Kermani a confié à Amnesty International que pendant cette période, des agents les avaient régulièrement giflés et frappés à coup de poing et de ceinture, et qu'ils s'étaient assis sur leurs épaules après les avoir obligés à s'accroupir, leur provoquant ainsi des douleurs insupportables au dos. Lors de leur procès sommaire, les deux militants sont revenus sur leurs « aveux » en affirmant que ces déclarations leur avaient été extorquées sous la torture, mais le juge a menacé de les renvoyer d'où ils venaient s'ils rejetaient ces propos. La défense a déposé un recours auprès de la septième chambre de la cour d'appel de la province d'Azerbaïdjan oriental.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en persan, en anglais, en espagnol ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à veiller à ce que la condamnation de Hossein Ali Mohammadi et Taha Kermani soit annulée car les accusations portées contre eux n'auraient pas dû faire l'objet d'une procédure pénale, et à libérer sans délai Hossein Ali Mohammadi ;
- appelez-les à diligenter une enquête minutieuse et impartiale sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements formulées par ces deux hommes, et à traduire les responsables présumés en justice ;
- rappelez-leur que la non-recevabilité d'éléments obtenus sous la torture ou d'autres mauvais traitements fait partie intégrante de l'interdiction absolue de la torture et du droit à un procès équitable, garanti par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel l'Iran est partie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 AOÛT 2015 À :

Responsable du pouvoir judiciaire

Ayatollah Sadegh Larjani
c/o Public Relations Office
Number 4, 2 Azizi Street intersection
Tehran, Iran

Courriel : info@humanrights-iran.ir

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Président de l'Iran

Hassan Rouhani
The Presidency
Pasteur Street, Pasteur Square
Tehran, Iran

Twitter : [@HassanRouhani](https://twitter.com/HassanRouhani) (en anglais) ou [@Rouhani_ir](https://twitter.com/Rouhani_ir) (en persan)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Copies à :

Procureur général de Tabriz

Mousa Khalil Elahi
Tabriz General and Revolutionary
Prosecution Office
Valiasr St., Justice Department
(Dadgostari)
East Azerbaijan Province, Iran

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

IRAN. DES MILITANTS TORTURÉS POUR AVOIR BRÛLÉ UN DRAPEAU

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Amnesty International croit comprendre qu'à chaque fois que Taha Kermani et Hossein Ali Mohammadi ont été amenés devant des autorités judiciaires, ils ont affirmé, oralement et par écrit, qu'ils avaient subi des actes de torture visant à les pousser aux « aveux », mais que leurs plaintes ont été suivies d'insultes et de menaces. L'enquêteur chargé de cette affaire, qui travaille à la section des cybercrimes du Bureau du procureur, leur a dit : « Vous allez payer pour avoir ouvert votre grande bouche au tribunal. » Il a ajouté : « Les agents du ministère du Renseignement sont dignes de confiance et il est inutile de les placer sous un contrôle judiciaire. » L'agent qui a interrogé Taha Kermani lui a dit : « Nous allons t'infliger une sentence qui donnera une leçon à tous les militants azéris. »

Les « aveux » extorqués aux deux prévenus ont également servi de motif à une sanction de trois ans de prison dans une autre affaire, pour « outrage au guide suprême » et « diffusion de propagande contre le régime ». Ces charges semblent dues à la coopération supposée de ces deux hommes avec le magazine non autorisé *Susma* (« Ne vous taisez pas ») et au blog *Susuz Göl* (« Lac assoiffé »), qui ont déjà publié des articles évoquant les griefs de la minorité turque azérie, notamment l'assèchement du lac Orumiyeh.

Au moment de prononcer ce jugement, le tribunal révolutionnaire de Tabriz n'a pas tenu compte du principe de présomption d'innocence, en notant « l'incapacité des accusés et de leurs avocats à fournir les documents nécessaires pour établir leur innocence ». La sixième chambre de la cour d'appel de la province d'Azerbaïdjan oriental a confirmé la sentence en mars dernier. Le juge aurait alors dit à Taha Kermani : « Je ne lis pas un dossier portant le tampon du ministère du Renseignement, je ne fais que l'approuver. »

Hossein Ali Mohammadi et Taha Kermani n'ont pas pu s'entretenir avec leurs familles ou leurs avocats pendant les 42 jours de leur détention à l'isolement dans un centre de détention du ministère du Renseignement à Tabriz. Taha Kermani a expliqué à Amnesty International que pendant les premiers jours, il avait été placé « dans une cellule à peine plus large qu'une tombe » dans laquelle on lui a donné un bol pour uriner, et qu'il avait fait l'objet d'insultes et de coups de la part des interrogateurs du ministère du Renseignement.

Les deux hommes ont été transférés vers la prison centrale de Tabriz le 15 décembre 2013 et détenus pendant quatre mois et demi, sans connaître les charges retenues contre eux et sans pouvoir régler leur caution. Ils ont d'abord été placés dans l'aile 3 de la prison, où entre 700 à 800 personnes – dont des handicapés mentaux, des toxicomanes, des violeurs et des meurtriers – semblent être détenues dans trois salles mal ventilées et infestées d'insectes, avec seulement 10 installations sanitaires à leur disposition. Il y aurait tellement peu de place que les prisonniers devraient dormir où ils peuvent, y compris à l'entrée des toilettes.

Hossein Ali Mohammadi se trouve actuellement à la prison centrale de Tabriz. Taha Kermani a fui le pays mais il fait l'objet de pressions pour revenir car les autorités ont ordonné à sa famille de vendre son logement, qu'ils ont choisi comme caution, auquel cas celle-ci se retrouverait à la rue.

Depuis longtemps, les autorités iraniennes prennent pour cible les militants en faveur des droits des minorités iraniennes, y compris les Turcs azéris d'Iran, qui réclament plus de droits culturels et linguistiques, ainsi que le droit d'étudier dans leur langue. Ces dernières années, des militants ont organisé plusieurs manifestations pacifiques dans des villes du nord-ouest du pays pour réclamer la modification des politiques gouvernementales ayant une incidence sur le lac d'Orumiyeh, la plus grande étendue d'eau continentale du Moyen-Orient, qui s'assèche à une vitesse considérable.

Noms : Hossein Ali Mohammadi et Taha Kermani
Hommes

AU 159/15, MDE 13/2110/2015, 17 juillet 2015